

EXERCICE 2022

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière

**SFCR** (Solvency & Financial Conditions Report)

au 31/12/2022

L'assurance d'un esprit de famille



# A

## ACTIVITE ET RESULTATS

- A.1 Activité
- A.2. Résultats de souscription
- A.3. Résultats des investissements
- A.4. Résultat des autres activités
- A.5. Autres informations

# C

## PROFIL DE RISQUE

- C.1 Risque de souscription
- C.2 Risque de marché
- C.3 Risque de contrepartie
- C.4 Risque de liquidité
- C.5 Risque opérationnel
- C.6 Autres risques importants
- C.7 Autres informations

# E

## GESTION DU CAPITAL

- E.1 Fonds propres
- E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis
- E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis
- E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E.5 Non-respect du Minimum de Capital

# B

## SYSTEMES DE GOUVERNANCE

- B.1 Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- B.4 Système de contrôle interne
- B.5 Fonction clé « Audit interne »
- B.6 Fonction clé « Actuarielle »
- B.7 Sous-traitance
- B.8 Autres informations

# D

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITE

- D.1 Actifs
- D.2 Provisions techniques
- D.3 Autres passifs
- D.4 Méthodes de valorisation alternatives
- D.5 Autres informations

# F

## ANNEXE

## Synthèse

La France Mutualiste a défini un plan stratégique à horizon 2024, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire étendue au travers de sa devise : « l'assurance d'un esprit de famille ».

Depuis, la Mutuelle poursuit son plan de transformation avec de nombreux projets de modernisation, tout en confirmant son attachement à ses valeurs humaines et mutualistes.

La montée en puissance des produits d'épargne est notable et l'amélioration continue de la Mutuelle au service des adhérents est plus que jamais une réalité quotidienne.

Chiffres clés  
présentés dans ce  
rapport :

Cotisations 2022 :  
427 M€

Résultat 2022  
après impôts :  
18,4 M€

Ratio de Solvabilité  
2022 :  
>300%

Les rendements servis aux adhérents au titre de 2022 ont été salués par la presse. Par ailleurs, cela n'a pas eu d'impact sur le niveau de richesses latentes de la Mutuelle, gage de rendement pour l'avenir.

La Mutuelle a tenu son engagement de doubler les obligations qualifiées de « green (vertes) » ou de « social », passant de 329 M€ en 2021 à près de 686 M€ d'encours en fin 2022.

2022 est marquée par l'arrivée d'une nouvelle Directrice générale, Isabelle Le BOT, dont l'une des grandes priorités est la Responsabilité Sociale et Environnementale de La France Mutualiste, ainsi que la qualité de service aux adhérents.

En 2022, les cotisations sont de 427 M€, ce qui représente un maintien de la croissance avec une augmentation de 9,5% par rapport à 2021. Dans un contexte de retournement des marchés financiers, la mutuelle a choisi pour 2022 une voie de prudence en réalisant un volume de plus-values en retrait par rapport à l'exercice précédent, ce qui a généré une baisse de son résultat.

Le ratio de solvabilité passe de 302% en 2021 à 310% en 2022 du fait de l'impact combiné d'une meilleure conjoncture des marchés (remontée des taux) et de la prise en compte de la diminution des garanties du fonds euros depuis juin 2022 (0% brut de frais de gestion). Cette baisse de la garantie sur le fonds euro votée en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021, a permis d'augmenter l'espérance de rendement servi aux adhérents sur la durée grâce à une diversification renforcée des actifs financiers de son fonds général. Les effets de la diminution des garanties du fonds euros sur le ratio de solvabilité ont été atténués au fur et à mesure de la réallocation d'une partie des actifs actuels vers des actifs plus rémunérateurs.

La France Mutualiste est évoquée dans ce rapport sous le titre de LFM ou la Mutuelle.

Le présent rapport a pour objet la description de l'organisation, l'activité et le système gestion des risques de la mutuelle en 2022 ainsi que sa situation prudentielle au 31/12/2022 au regard des obligations définies par la Directive Solvabilité 2.

# A – Activités et Résultats

## A. Activité et résultats

Cette première partie présente les différentes facettes de l'activité de La France Mutualiste et leur résultats annuels.

**i** Média Courtage, société de courtage acquise en septembre 2017, n'est pas soumise à Solvabilité 2. Ses activités ne rentrent donc pas dans le cadre du rapport sur la solvabilité de la Mutuelle. Néanmoins, compte tenu de son importance stratégique, quelques éléments sont présentés en vision « groupe LFM » dans des encadrés spécifiques afin que le lecteur puisse partager la vision de la Mutuelle, en prenant en compte l'ensemble de son activité.

### A.1 Activité

#### A.1.1 Objet

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé à la Tour Pacific – 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex. Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française), à l'association professionnelle ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle), ainsi qu'à France Assureurs. La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre. En 2018, La France Mutualiste a obtenu les agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie ».



L'assurance d'un esprit de famille



## A – Activités et Résultats

La Mutuelle est régulièrement auditée et contrôlée. Cela garantit à ses adhérents la fiabilité de ses comptes et le respect des contraintes réglementaires. La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant et gérant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) dont elle est l'assureur.

La France Mutualiste propose :

Des contrats d'assurance accidents de la vie (branches 1 et 2),

Des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euro et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (branche 20 et ligne d'activité 30 au sens de la nomenclature Solvabilité 2).

Des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (branche 22 et ligne d'activité 31).

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

Son rôle est de valider les comptes de la Mutuelle, c'est-à-dire notamment de confirmer que les engagements de la Mutuelle sont bien représentés dans ses comptes.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'ACPR, rattachée à la Banque de France, est le superviseur qui contribue à préserver la stabilité financière et protège la clientèle des assurances et les adhérents des mutuelles.



Via sa filiale Média Courtage, la Mutuelle a lancé en avril 2018 la distribution d'une offre sélectionnée d'assurances en automobile, habitation, santé et prévoyance. Elle est ainsi à même de proposer à ses adhérents aussi bien des contrats d'assurance vie (assurés et distribués par la Mutuelle) que des contrats d'assurance non vie (distribués par Média Courtage). Le produit Assurance Accidents de la Vie (LFM AAV) est quant à lui assuré par la Mutuelle et distribué par Média Courtage.

# A – Activités et Résultats

## A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

### A.1.2.1 Chiffres clés au 31/12/2022



Le renouvellement de la base adhérents de la Mutuelle est en cours

Le renouvellement de la base adhérents de la Mutuelle est en cours avec une légère augmentation du nombre de ses adhérents.



La Mutuelle constate une montée en puissance des produits d'épargne.

La Mutuelle constate une montée en puissance des produits d'épargne (portée par la gamme Actépargne2) ainsi que du produit retraite LFM PER'Form.

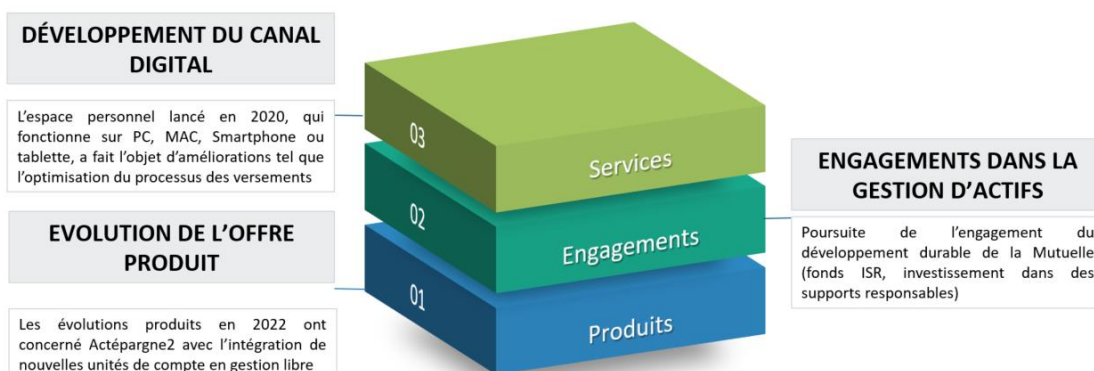


La Mutuelle a maintenu sa croissance en 2022.

La mutuelle enregistre une progression des cotisations en 2022 avec une augmentation de près de 9,5% par rapport à 2021.

### A.1.2.2 Évènements survenus en 2022

#### ◆ Développement de la Mutuelle



# A – Activités et Résultats

## Evolution de l'offre produit

Dans le cadre de la loi pacte, l'offre financière du produit Actépargne2 a évolué et intègre désormais trois nouvelles unités de compte en gestion libre.

## Engagements dans la gestion d'actifs

En 2022, la mutuelle a doublé sa poche d'obligations qualifiées de « green » ou de « social » passant de 329 millions € en 2021 à près de 686 millions € d'encours.

D'autre part, les unités de compte proposées aux adhérents contiennent plusieurs labels ISR<sup>1</sup>, ESG<sup>2</sup>, au sein de chaque produit (épargne ou retraite) commercialisé par la mutuelle (loi Pacte)<sup>3</sup>.

Ces sujets sont détaillés dans la partie A.5 Autres informations de ce présent rapport.

## Développement du canal digital

Afin de répondre aux besoins des adhérents, un espace personnel digital a été mis en place en 2020. Cet espace se développe et intègre de nouvelles fonctionnalités qui sont les suivantes :

- Un guide utilisateur à destination des adhérents les moins technophiles, « se connecter à son espace personnel pour la première fois (édition 2021/2022) »<sup>4</sup>.
- Des améliorations ont été apportées au parcours des versements, notamment :
  - La possibilité d'effectuer des versements en ligne et de visualiser le détail des opérations sur le produit LFM PER'Form.
  - La signature électronique du mandat SEPA est disponible sur l'espace adhérent afin de faciliter les versements.

## ◆ **Adaptation au contexte économique de hausse des taux durable**

### Rendement servi

En conséquence de la remontée des taux, la Mutuelle augmente le taux de revalorisation des contrats, en restant au-dessus de la moyenne du marché : 2,01% pour les monosupports pour le fonds euros de la Mutuelle et 2,11% pour les multisupports (avec bonus éventuel de +0,20% en cas de proportion d'UC suffisante) tandis que la moyenne des rendements 2022 des fonds euros des contrats d'assurance-vie ayant publié leurs taux est de 2% (net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux)<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Investissement Socialement Responsable

<sup>2</sup> Environnement, Social et Gouvernance

<sup>3</sup> <https://www.la-france-mutualiste.fr/qui-sommes-nous/actualites/epargne-retraite-comment-sy-retrouver#loi>

<sup>4</sup> <https://www.la-france-mutualiste.fr/sites/default/files/paragraph/files/2021-08/Tuto-espace%20perso%20VF.pdf>

<sup>5</sup> [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20230320\\_as146\\_av\\_2022\\_vf.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20230320_as146_av_2022_vf.pdf)

# A – Activités et Résultats

## Évolution de la garantie sur le fonds euros

Compte tenu de la baisse des rendements de l'actif général de la Mutuelle décrit ci-dessus, et pour protéger l'épargne des adhérents détenant le fonds euros, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021 a validé l'évolution de la garantie minimale sur le fonds en euros au taux de 0% brut de frais de gestion sur l'ensemble des produits de La France Mutualiste. Ce taux a pris effet en juin 2022. Cette diminution du niveau de la garantie entraîne une augmentation du ratio de solvabilité de la mutuelle (tel que décrit dans ce rapport) en partie affectée à une réallocation des actifs financiers vers des actifs plus rémunérateurs. Cette nouvelle allocation de l'actif du fonds général de la Mutuelle entraînera dans la durée une meilleure espérance de rendement pour les adhérents.

### ◆ Réorganisation et évolution de la gouvernance de la Mutuelle

Dans un esprit de simplification de la gouvernance, il a été créé un Comité de Direction, en remplacement des Comex Groupe, opérationnels et portefeuille projets, dont les missions du sont les suivantes :

- Animer la stratégie et accompagner sa mise en œuvre
- Assurer l'alignement des sujets transversaux (priorités, interdépendances)
- Garantir le respect des ambitions dans le pilotage des actions (enjeux, priorités, mesures, retours d'expérience, amélioration continue)
- Partager les succès et points d'amélioration

Un directeur de la stratégie a été nommé, qui en collaboration avec le Comité de Direction, est chargé de suivre la mise en œuvre de la feuille de route 2023 via les indicateurs associés. Par ailleurs, il pilotera le processus d'élaboration du plan stratégique 2024.

### ◆ Faire connaître la RMC de La France Mutualiste

Dans le prolongement des actions de notoriété et de promotion de son positionnement, La France Mutualiste a lancé une nouvelle campagne média en 2022 : l'objectif étant de faire connaître le produit d'épargne la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) pour les détenteurs de la carte de Combattant ou Titre de Reconnaissance de la Nation. Cette campagne a été menée entre septembre et décembre 2022 sur les trois canaux/médias suivants :

- Le web avec des campagnes digitales et des publications de contenus sur les réseaux sociaux
- La presse (supports grand public et militaire)
- Les affiches publicitaires dans les gares dans plusieurs villes,

Ces nouvelles opérations 2022 ont permis de maintenir la notoriété de la marque, augmenter sa reconnaissance et valider la forte adhésion aux valeurs d'images de La France Mutualiste.



# A – Activités et Résultats

## ◆ Evolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents

A la fin de l'exercice 2022, La France Mutualiste comptait 222 653 adhérents (222 418 en 2021) pour un total de 258 969 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats assurés par La France Mutualiste a augmenté de 12 611, soit une progression de +5,1%.

Par rapport à fin 2021, le nombre de contrats en portefeuille est en hausse de 1 162 contrats, soit +0,5%, par différence entre deux phénomènes de sens opposé :



Le portefeuille des contrats d'épargne, intégrant les souscriptions, nouveau produit plan d'épargne retraite, croît de 4 777 contrats par rapport à fin 2021.



Le portefeuille de contrats RMC continue sa diminution progressive (perte de 5 311 contrats par rapport à fin 2021), en raison de la démographie des adhérents RMC (5 596 décès)



Le portefeuille global poursuit son augmentation initiée en 2021.

Cette augmentation concerne à la fois de nombre de contrats et le nombre d'adhérents.

La Mutuelle est engagée sur un chemin de transformation et de renouvellement de la base adhérents et la stratégie déployée par la Mutuelle depuis 2017 porte progressivement ses fruits.



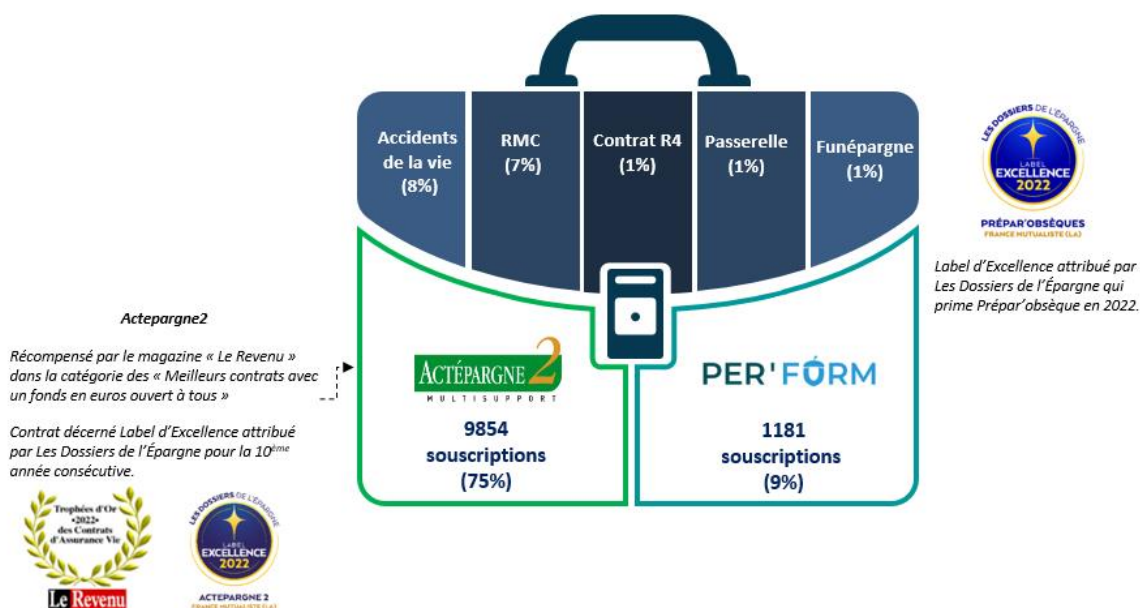
En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), le nombre d'adhérents-clients est en hausse de 1,8% avec près de 293 000 adhérents/clients, grâce à la hausse conjointe du nombre de clients de Média Courtage et des adhérents de LFM précisée ci-dessus.

## ◆ Evolution des souscriptions

Les souscriptions 2022 sont représentées ci-dessous, avec une prépondérance des souscriptions liées au produit phare de la mutuelle : Actépargne2, suivi par le produit d'épargne retraite individuel LFM PER'Form lancé fin 2020. L'option « jeunes » dans Actépargne 2 a été ouverte en 2019, et le Livret Jeun'Avenir a été fermé à la commercialisation en 2021. Le flux de souscription précédemment enregistré sur le Livret Jeun'Avenir est orienté vers le produit Actépargne 2 (option jeunes)<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> <https://www.la-france-mutualiste.fr/assurance-vie-epargne-retraite/actepargne2-jeune>

## A – Activités et Résultats



Plus précisément, l'année 2022 est en recul de -7,2% pour les souscriptions par rapport à 2021 (14 142 souscriptions).

Les souscriptions sur le produit RMC sont en augmentation de 21,7% entre 2021 et 2022.



En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), les souscriptions sont en baisse de 1,2%.

Média Courtage est un courtier en assurance, c'est-à-dire une société dont l'objet est de conseiller ses clients afin qu'ils trouvent la meilleure solution d'assurance. Elle ne porte pas d'engagement au sens assurantiel vis-à-vis de ses clients.

## A – Activités et Résultats

	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en valeur	en %
<b>Souscriptions RMC</b>	<b>733</b>	<b>892</b>	<b>159</b>	<b>21,7%</b>
<b>Souscriptions Produits d'Epargne</b>	<b>11 233</b>	<b>10 000</b>	<b>-1 233</b>	<b>-11,0%</b>
dont Funépargne	88	137	49	55,7%
dont Actépargne 2	9 741	9 854	113	1,2%
dont Réversions R4	90	8	-82	-91,1%
dont Livret Jeun'Avenir	93	0	-93	-100,0%
dont LFM Passerelle <sup>7</sup>	1 221	1	-1 220	-99,9%
<b>Souscriptions PER'FORM</b>	<b>1 513</b>	<b>1 181</b>	<b>-332</b>	<b>-21,9%</b>
<b>Souscriptions AAV LFM</b>	<b>663</b>	<b>1 046</b>	<b>383</b>	<b>57,8%</b>
<b>TOTAL des souscriptions</b>	<b>14 142</b>	<b>13 119</b>	<b>-1 023</b>	<b>-7,2%</b>

**Poids des différentes familles** (en % de la production brute)

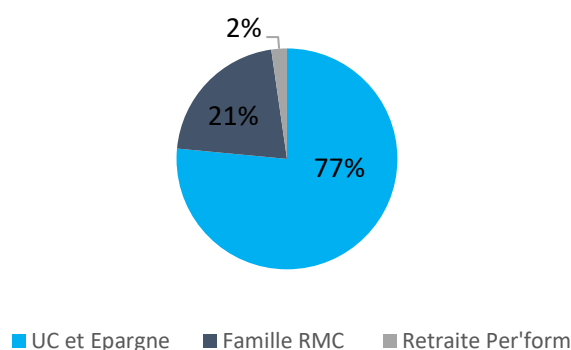
Poids RMC	5,2%	6,8%
Poids Produits d'Epargne	79,4%	76,2%

### ◆ Evolution du chiffre d'affaires

Rappelons que jusqu'en 1992, La France Mutualiste s'est consacrée exclusivement au produit RMC (Retraite Mutualiste du Combattant). Elle a ensuite lancé des produits d'épargne traditionnels qu'elle a ouverts en 2004 au grand public.

Le graphique ci-dessous présente la part du chiffre d'affaires 2022 relatif au produit RMC et aux produits d'épargne ou retraite.

Les produits d'épargne (unités de compte et euro) représentent aujourd'hui 77% du chiffre d'affaires.



<sup>7</sup> Passerelle est un contrat d'assurance-vie à versement unique, libellé en euros et en unités de compte, commercialisé entre 2020 et 2021

## A – Activités et Résultats

Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 427,5 M€, affichant une hausse de 9,5% par rapport à 2021.

Cotisations (en M€)	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en valeur	en %
Epargne €	241,6	266,9	25,3	10,5%
Epargne UC	72,8	69,8	-3,0	-4,1%
RMC	76,2	90,8	14,6	19,2%
<b>TOTAL</b>	<b>390,6</b>	<b>427,5</b>	<b>36,9</b>	<b>9,5%</b>

Bien que les taux aient augmenté, une hausse d'environ 19% des cotisations RMC a été enregistrée. Cette augmentation a été stimulée par plusieurs facteurs, notamment des campagnes commerciales largement diffusées, l'augmentation du plafond majorable de la RMC, ainsi que des appels à verser des cotisations en fin d'année 2022.

Constat également d'une croissance des cotisations pour les produits d'épargne.

### A.1.3 Prestations et engagements

Rappelons que les produits de La France Mutualiste sont des produits d'épargne et de rentes.

Ils permettent de cotiser, par exemple en vue :

- D'un projet à long terme nécessitant la constitution d'un capital. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra racheter son contrat et bénéficier de son capital.
- De la constitution d'une retraite par capitalisation qui nécessite la constitution d'un capital en vue de la retraite de l'adhérent. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra bénéficier d'une sortie de son capital sous forme de rente ou en capital.
- D'un objectif de transmission de patrimoine

Certains produits proposent un mix de ces possibilités, par exemple un produit retraite proposant des prestations de rentes au bénéfice de l'adhérent peut comporter une partie de capital décès au bénéfice de ses descendants.

# A – Activités et Résultats

## ◆ Les prestations

Les prestations versées par la Mutuelle se décomposent comme suit :

Prestations (en M€)	2021	2022	1,00 €	
			en valeur	en %
<b>RMC (y compris R4)</b>	<b>255,1</b>	<b>250,8</b>	<b>-4,3</b>	<b>-1,7%</b>
Décès	151,0	151,0	0,0	0,0%
Rentes	97,6	93,8	-3,7	-3,8%
Rachats	6,5	6,0	-0,5	-7,8%
<b>Epargne (€ et UC)</b>	<b>234,8</b>	<b>247,3</b>	<b>12,6</b>	<b>5,3%</b>
Décès	119,2	128,0	8,8	7,4%
Rentes	25,6	24,3	-1,4	-5,3%
Rachats	89,9	95,1	5,2	5,7%
<b>TOTAL</b>	<b>489,9</b>	<b>498,2</b>	<b>8,3</b>	<b>1,7%</b>

Au global, les décès croissent de +3,2% au cours de l'année 2022 (+8,7 M€). Cette augmentation s'explique essentiellement par le vieillissement du portefeuille (des adhérents).

Compte tenu de la répartition des adhérents selon leur âge, une augmentation des prestations des décès est attendue. Les projections de l'ORSA, qui reflètent l'évaluation des risques et de la solvabilité prévoient une hausse des décès jusqu'en 2026, suivie d'une diminution.

En 2022, le contexte économique incertain porté par l'inflation s'est illustré par un accroissement des rachats : +4,7 M€, soit +4,8%, entre 2022 et 2021 qui ne représentent cependant que 1,4% des provisions mathématiques.

## ◆ Les engagements

Les provisions techniques dont les provisions mathématiques correspondent aux engagements de LFM envers ses adhérents. Dans le cas de rentes, cela correspond à la valeur actuelle probable des prestations à venir.

A fin 2022, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 202,0 M€, elles sont en légère décroissance par rapport à l'exercice précédent (-0,5%). Le tableau détaillé figure page suivante.

Les provisions mathématiques de la RMC ont légèrement décru en 2022 (-4%), en raison de la progression des décès précédemment évoquée.

Les produits multi-supports (Actépargne2 principalement), qui reçoivent l'essentiel de la collecte d'épargne, voient leurs provisions mathématiques s'élever sur l'exercice 2022 à hauteur de +5,6%.

Les provisions mathématiques des unités de compte (UC) sur les contrats sont en baisse de -4,6% sur l'année en raison de la forte chute des marchés actions en 2022.

## A – Activités et Résultats

Montants (M€)	2021	2022	Variation 2022/2021	
			en valeur	en %
RMC	3 255,3	3 125,1	-130,3	-4,0%
Rentépargne	943,5	923,2	-20,3	-2,1%
Bonépargne	13,8	13,5	-0,3	-1,9%
Funépargne	23,8	23,6	-0,3	-1,1%
Actépargne	6,4	5,5	-1,0	-15,1%
Actépargne 2	2 429,9	2 566,5	136,6	5,6%
R4	355,2	333,8	-21,4	-6,0%
Livret Jeun'Avenir	79,5	80,6	1,0	1,3%
Livret RM	26,0	26,3	0,3	1,1%
Confort obsèques	1,9	1,8	-0,1	-4,9%
Passerelle	94,1	87,0	-7,1	-7,5%
LFM Per'Form	7,7	15,8	8,1	104,7%
<b>Provisions Mathématiques € et UC</b>	<b>7 237,0</b>	<b>7 202,5</b>	<b>-34,5</b>	<b>-0,5%</b>
<i>Dont Provisions Mathématiques €</i>	<i>6 713,2</i>	<i>6 702,9</i>	<i>-10,3</i>	<i>-0,2%</i>
<i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>	<i>523,8</i>	<i>499,6</i>	<i>-24,2</i>	<i>-4,6%</i>
Provision Globale de Gestion	0,0	0,0	0,0	n/a
Provision pour Sinistres à payer <sup>(8)</sup>	136,8	137,5	0,7	0,5%
Provision pour Particip.aux Excédents <sup>(8)</sup>	242,0	217,6	-24,3	-10,1%
Provision pour Garantie Plancher	4,2	5,1	0,9	20,6%
Provision pour Risque d'Exigibilité	0,0	0,0	0,0	0,0%
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>7 620,0</b>	<b>7 562,7</b>	<b>-57,3</b>	<b>-0,8%</b>

### A.2 Résultat de souscription

Le tableau ci-après présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte.

<sup>8</sup> PSAP : Provision pour Sinistres A Payer (correspondant aux prestations décès en attente de paiement)

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents (correspondant aux revalorisations futures de la garantie euros)

# A – Activités et Résultats

Le résultat de souscription est composé :

- Des cotisations qui constituent des ressources. En 2022, elles représentent 427 M€ en net de réassurance, soit une hausse de 9,5% par rapport à 2021 en raison de la reprise progressive de l'activité depuis 2020 (Covid);
- Des charges de prestations, qui passent de 493 M€ à 499 M€ en 2022, soit une évolution de +1% lié au vieillissement du portefeuille. Par rapport au tableau des prestations présenté plus haut, ce montant prend en compte les prélèvements sociaux sur les montants distribués;
- Des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions d'une année sur l'autre. Il s'élève à -172 M€ fin 2022. La forte augmentation de la charge est liée à la plus grande distribution de PAE sur les contrats en 2022 :

En 2022, La France Mutualiste a effectué la migration de la moitié de ses contrats de son outil de gestion de contrat interne vers un nouvel outil de gestion de place (KELIA). Dans l'ancien système de gestion, la PAE était versée au 01/01 de l'année ; dans le nouveau, la PAE est versée au 31/12 de l'année. Il en résulte, pour l'année 2022, que les contrats migrés (soit environ 50% du portefeuille), ont eu une double distribution de PAE.

- Des frais induits par l'activité. En 2022, ils sont de 77 M€, soit un accroissement de +7% par rapport à 2021, en raison du développement de la Mutuelle et du projet de migration de son outil de gestion.

Le résultat de réassurance est de -1,1 M€.

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en unités de compte	Autres assurance vie	Total 2022	Total 2021	Variation 2022/2021 en montant	Variation 2022/2021 en montant
Cotisations	356 186	69 555	1 680	427 420	388 005	39 415	10,16%
Charges de prestations nettes d'IT <sup>(1)</sup> et de PAE et d'ACAV <sup>(2)</sup>	501 070	8 775	1	509 846	492 996	16 850	3,42%
Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	-143 187	-24 232	872	-166 546	-13 633	-152 913	ns
Frais	63 056	14 625	0	77 681	72 820	4 861	6,68%
Résultat de réassurance	-1 011	0	0	-1 011	-3 074	2 063	-67,11%

(1) IT : Intérêts Techniques

(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

## A.3 Résultats des investissements

Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 8887,6 M€ à fin 2022, coupons courus inclus, contre 10 351,8 M€ fin 2021.

Le patrimoine a évolué principalement du fait des éléments suivants :

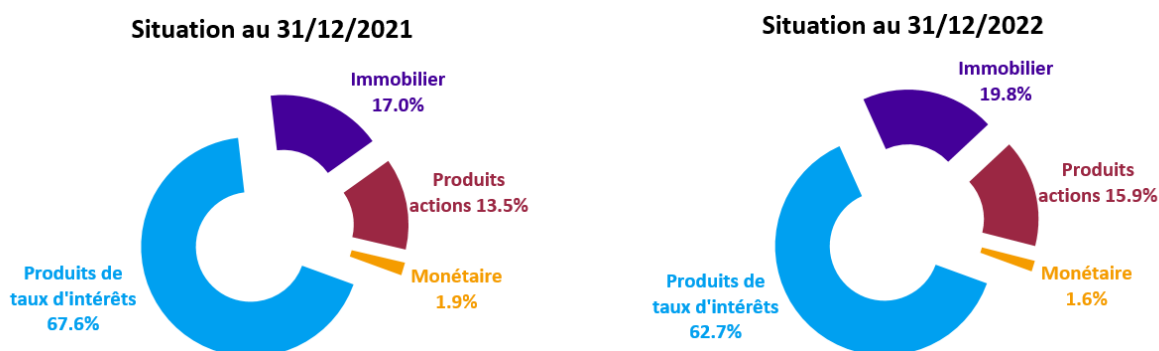
- Recul de la poche de taux d'intérêt du fait :
- d'un désinvestissement net des obligations de qualité *investment grade* détenues en direct,
- de la baisse de valeur liée à la forte hausse des taux intervenue dans la foulée de l'inflation et des décisions de politique monétaires.

## A – Activités et Résultats

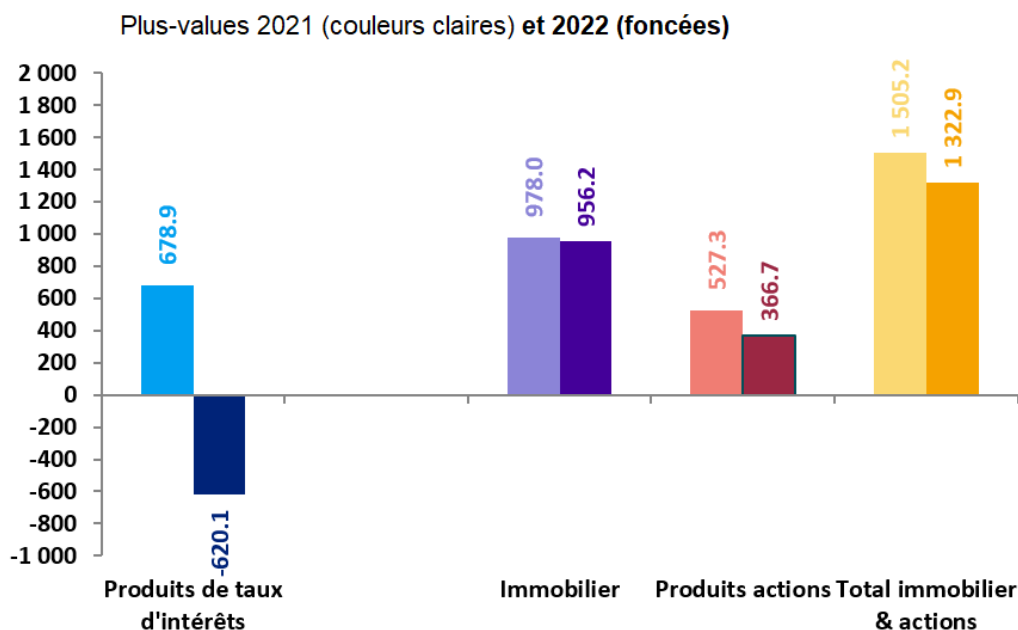
- Légère progression du portefeuille actions, malgré la baisse des marchés, due aux réinvestissements intervenus tout au long de l'année (127 M€ nets),
- A la poursuite du déploiement du portefeuille des fonds vers des Organismes de Placements Collectifs (OPC) d'actions non cotées. Les cessions et transferts de titres vers les UC n'ont pas compensé ces effets positifs. Progression de la part immobilière du fait du maintien des valeurs de marché.

Une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2021 et au 31/12/2022, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



A fin 2022, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :



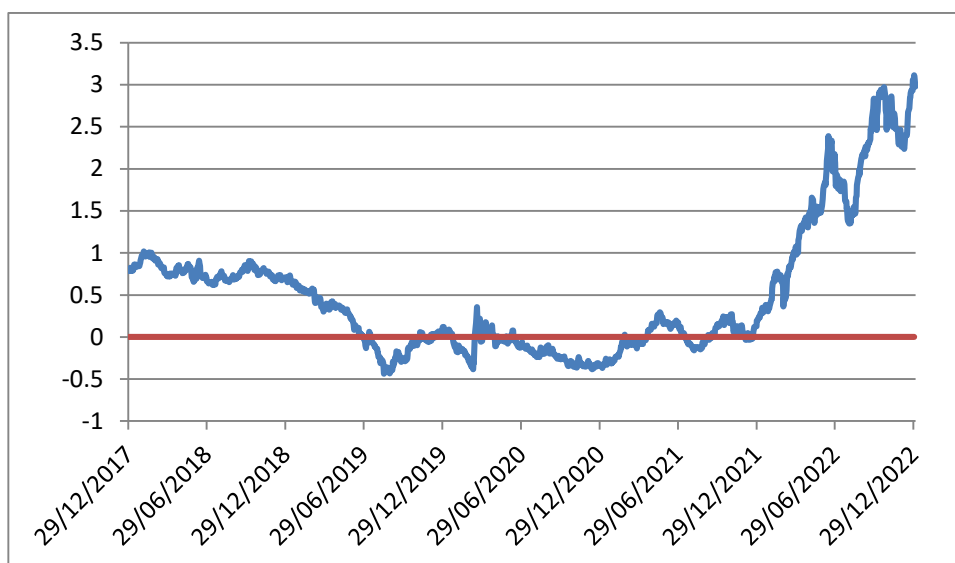


## A – Activités et Résultats

En 2022, les plus-values latentes immobilières se sont maintenues à un niveau de 120%. La baisse des marchés actions a impacté fortement les plus-values latentes actions. Elles s'élèvent à 36,5% du prix de revient.

La hausse des taux a impacté très négativement la valorisation des produits de taux d'intérêt entraînant une moins-value latente sur le portefeuille obligataire. Le détail est présenté dans la partie « C.2. Risque de marché ».

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'Etat français a emprunté depuis 2017 sur une durée de 10 ans.



Dans ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2022 à 2,50% (vs. 3,11% en 2021).

Les produits financiers ont permis de rémunérer les contrats, avec une légère reprise de la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE).

Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2022 équivalent à 19,7% des provisions mathématiques (vs. 22,4% en 2021).

Les résultats financiers comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs.

## A – Activités et Résultats

Code CIC	Libellé CIC	2 022
1	Obligations souveraines	1 322
2	Obligations d'entreprises	132 352
3	Actions	5 280
4	Fonds d'investissement	12 778
5	Titres structurés	15 688
6	Titres garantis	0
7	Trésorerie et dépôts	2 454
8	Prêts et prêts hypothécaires	-135
9	Immobilisations corporelles	38 339
	Non affectable	-4 689
	<b>Total</b>	<b>203 389</b>

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Le résultat financier provient, pour plus de 65% des obligations. En complément, des plus-values immobilières ont été réalisées grâce à la vente d'appartements isolés détenus de longue date par la Mutuelle, ainsi que la cession d'un immeuble de bureaux. Ces ventes visent à restructurer le parc locatif et améliorer la diversification des actifs immobiliers de la Mutuelle.

### A.4 Résultat des autres activités

L'immobilier fait partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Mutuelle, et cette activité est suivie par la Direction du Patrimoine Immobilier.

En effet, La France Mutualiste gère en interne la majeure partie de ce parc immobilier. En particulier, elle intervient sur les activités suivantes :

- La location des biens,
- La coordination des travaux d'entretien et l'inspection des immeubles,
- Le gardiennage des immeubles.

Environ 117 appartements ont fait l'objet d'une rénovation totale au cours de l'année 2022 pour une surface totale d'environ 4 925 m<sup>2</sup>. L'effort de rénovation est resté orienté sur l'amélioration du standing des appartements et leur redimensionnement afin de disposer de plus d'appartements familiaux, et moins de studios et deux-pièces, en lien avec les demandes du marché actuel. L'isolation phonique et le désamiantage restent une priorité lors des rénovations complètes de logements.

Au 31 décembre 2022, le parc immobilier comprenait 63 appartements en travaux de rénovations totales ou partielles.

# A – Activités et Résultats

De plus, l'immeuble « Bel Air » livré en fin 2021 a été commercialisé au cours de l'année 2022 pour un usage professionnel d'une surface de 5 400m<sup>2</sup>, situé au 32 rue des 3 Fontanot à Nanterre.

## A.5 Autres informations

### A.5.1 Des initiatives innovantes tout au long de l'année

#### ◆ Notre développement humain

En 2022, la direction du développement humain a notamment...

- Recruté et accueilli 65 nouveaux collaborateurs en CDI ;
- Déployé un accord sur le télétravail « génération 2 », fruit de 4 années d'expérience dans ce domaine ;
- Signé avec les partenaires sociaux, un accord sur la gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) visant à accompagner chaque salarié dans l'évolution de son emploi et de ses compétences ;
- Participé à plusieurs salons étudiants, notamment dans le domaine de l'actuariat ;
- Déclaré un index égalité Hommes Femmes de 91/100;
- Organisé sa deuxième « journée des alternants ». En 2 ans, La France Mutualiste a ainsi accueilli et formé plus de 30 alternants.



#### ◆ Nos partenariats

##### Au profit de la recherche cardiaque et d'enfants atteints de malformation cardiaque

Depuis maintenant 6 ans, les collaborateurs du groupe et les bénévoles se mobilisent pour participer aux **Foulées de l'Assurance** en faveur de **Mécénat Chirurgie Cardiaque**. Ce projet solidaire permet de financer l'opération d'un 6<sup>e</sup> enfant atteint de malformations cardiaques, et venant d'un pays défavorisé.



Lors de cet événement, la France Mutualiste a apporté son soutien à l'association **Adicare** qui œuvre pour la promotion et la sensibilisation à la recherche en cardiologie et chirurgie cardiaque.

Au-delà des Foulées de l'assurance, 7 salariés ont utilisé une demi-journée de bénévolat parmi les 3 journées offertes par l'entreprise pour installer la vente de Noël organisée en décembre par Mécénat Chirurgie Cardiaque au Parc floral de Paris.



# A – Activités et Résultats

## Pour accompagner les personnes dépendantes et leurs aidants

En 2022, et dans le même état d'esprit volontariste, La France Mutualiste est entrée au capital de deux sociétés qui innovent pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées dépendantes.

- **Cettefamille**, créatrice des colocations séniors

L'idée fondatrice de Cettefamille est d'apporter aux familles une alternative à l'Ephad : des colocations séniors pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes. Chaque résident possède son espace privatif et partage des pièces communes tout en vivant en autonomie.

- **Les Béquilles Du Cognitif**, une solution pour « aider les aidants »

Les Béquilles Du Cognitif élabore des solutions numériques. A commencer par son application A.M.I « Assistant Mémoire Interactif » primée aux trophées Silvereco dans la catégorie « Aide aux Aidants ». A.M.I permet à la personne âgée dépendante de garder une interaction sociale avec l'aidant. Le but est d'alléger la charge mentale de l'aidé en planifiant les tâches quotidiennes (prendre son médicament, prendre contact avec ses proches).

### ◆ Notre communication

L'innovation passe aussi par une communication utile et engagée. En 2023, la Retraite Mutualiste du Combattant qui constitue un droit à réparation, aura 100 ans. Pourtant, ce contrat d'épargne destiné notamment aux détenteurs de la carte du Combattant reste trop peu connu. C'est pourquoi La France Mutualiste a choisi de parler aux jeunes militaires partis en OPEX, sans détour et avec humour, de cette opportunité à côté de laquelle ils risquent de passer s'ils ne s'informent pas.



## A.5.2 La proximité en actes

### ◆ Nos équipes de conseillers mobilisées dans nos 59 agences rénovées

Comme de belles images valent souvent mieux qu'un long discours, voici un aperçu de l'investissement des équipes de conseillers de La France Mutualiste, tout au long de l'année, partout en France, pour jouer la carte de la proximité avec nos adhérents. Proximité par l'accueil en agence, par l'attitude et l'écoute.

Fait marquant, une nouvelle agence a été inaugurée à Bayonne ce qui permet à la Mutuelle de se rapprocher de ses adhérents dans cette région. Une belle manière de conclure trois années d'investissements liés à la refonte de notre réseau d'agences.

## A – Activités et Résultats



### ◆ Nos choix stratégiques pour une économie plus durable, en phase avec les attentes de la société

La responsabilité sociale et sociétale guide La France Mutualiste dans la pratique même de son métier d'assureur. Cela passe par la conception de solutions d'épargne à capital protégé, avec une gamme d'unités de compte (UC) responsables (Label Investissement socialement responsable –ISR– ou équivalent et intégration des critères *Environnement, Social & Gouvernance* –ESG).

Selon la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR), 15,36 % de notre encours en UC est classé article 8<sup>9</sup> et 24,35 % article 9<sup>10</sup>. Cela signifie que ces UC respectent les normes les plus exigeantes en matière d'investissement durable.

Les adhérents plébiscitent cette démarche puisqu'à fin 2022, l'offre financière responsable de la mutuelle représentait :

- 45,9 % des encours en UC dont 29,6 % en ISR
- 68,2 % de la collecte, un résultat stable puisqu'en 2021 ce chiffre atteignait 70,5 %.

En tant qu'investisseur institutionnel, La France Mutualiste intègre également des objectifs sur la gestion de ses actifs. En matière de réduction de l'empreinte carbone (mesurée en tonne de CO2 équivalente par million d'euros investi), la mutuelle se fixe des objectifs calendaires pour faire mieux que l'indice de référence représentatif du marché. Cette démarche a permis en 2022 de réduire notre impact de 7,8 % par rapport à 2021.

A noter aussi que les encours de *green* et *social bonds* représentaient, fin 2022, 686 millions d'euros contre 329 millions fin 2021.

<sup>9</sup> Produits dits article 8 du règlement SFDR : produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

<sup>10</sup> Produits dits article 9 du règlement SFDR : produits poursuivant un objectif d'investissement durable

## A – Activités et Résultats

La méthodologie consiste à présélectionner les sociétés les mieux classées en matière d'ESG (approche *best in class*) dans chaque secteur. Les entreprises les moins performantes dans les secteurs clés en matière de changement climatique, tels que les transports, l'énergie, l'automobile et la chimie, sont également exclues. Pour évaluer les performances ESG des entreprises, une plateforme d'analyse spécialisée, Vigeo Moody's, est utilisée.

Enfin, la France Mutualiste applique des règles d'exclusion et de limitation dans ses portefeuilles : par exemple, exclusion des sociétés d'extraction de charbon, ainsi que limitation à 5 % du poids des sociétés pétrolières du portefeuille et exclusion des électriciens dont le mix énergétique comprend plus de 20 % de pétrole et de charbon. Sans oublier les exclusions habituelles liées au tabac, aux armes non-conventionnelles et à l'industrie pornographique.

### ◆ Nos comités bénévoles engagés sur le terrain

Les thématiques portées par La France Mutualiste vont bien au-delà des sujets liés à l'épargne. En témoignent les 42 comités mutualistes qui ont mené cette année 300 actions mémorielles ou de solidarité sociale dans le maillage régional où ils sont implantés. Du financement de projets solidaires et intergénérationnels au soutien d'actions éducatives et de transmission, sans oublier l'entretien de sites de mémoire, la participation à des cérémonies patriotiques et des événements commémoratifs... Les bénévoles de La France Mutualistes ont joué pleinement leur rôle d'ambassadeurs partout en France.

### ◆ Notre fondation d'entreprise

De Chambord à la Bibliothèque nationale de France, notre fondation d'entreprise s'engage.

L'acquisition d'archives de l'écrivain Maurice Genevoix pour la Bibliothèque nationale de France, la conservation d'un missile V1 au musée de La Coupole à Saint-Omer (62), ou encore l'exposition permanente à Chambord (41) sur le sauvetage d'œuvres d'art pendant la deuxième guerre... La Fondation d'entreprise a rempli sa mission, celle de transmettre la mémoire de notre Histoire. Une activité qui a incité La France Mutualiste à proroger sa fondation d'entreprise jusqu'en 2025 dans sa mission.



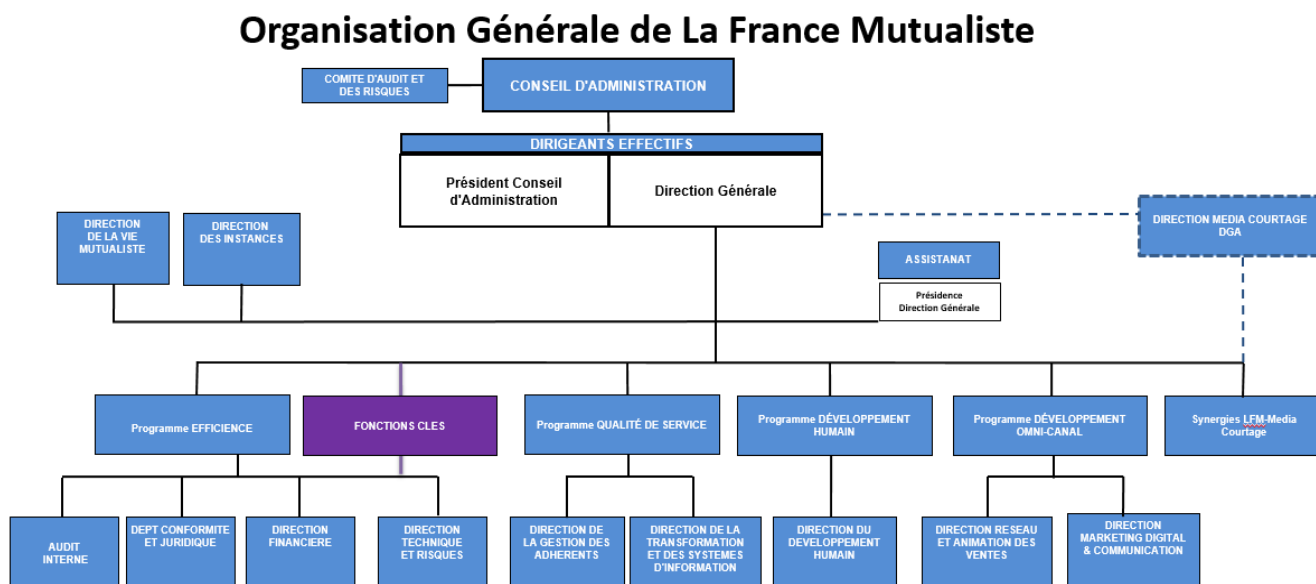
# B – Système de gouvernance

## B. Système de gouvernance

Cette partie présente le système de gouvernance de la France Mutualiste, c'est-à-dire les moyens organisationnels mis en place au sein de la Mutuelle dans l'objectif de structurer les prises de décisions, les délégations de pouvoirs mais également le contrôle de l'application des décisions.

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante au 31/12/2022 :



# B – Système de gouvernance

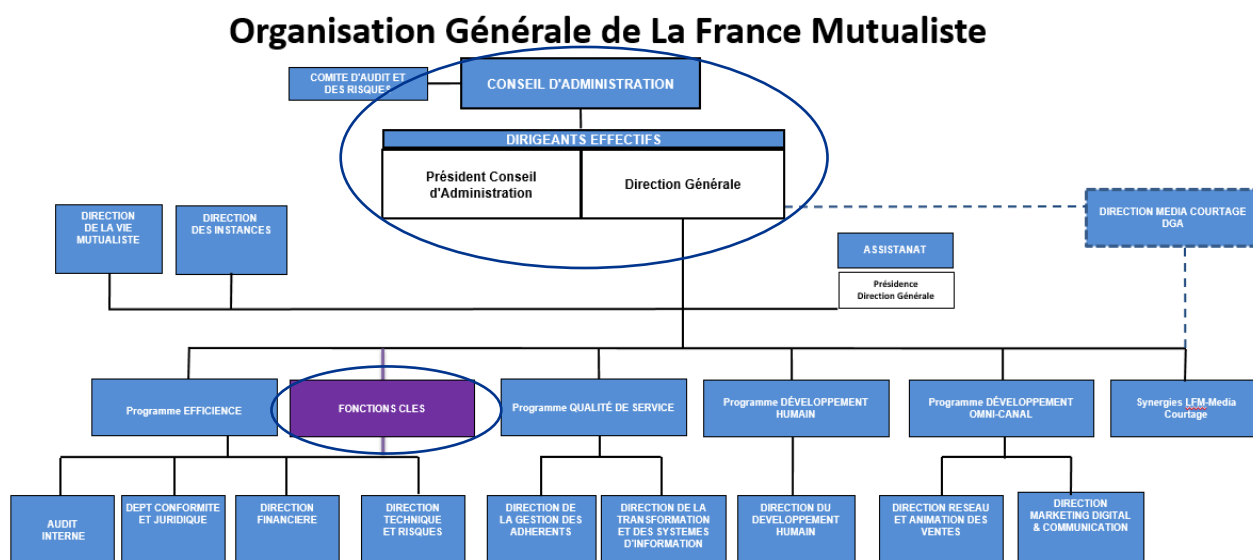
## ◆ La gouvernance

La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés à l'assemblée générale par des délégués. Le nombre de délégués d'une section de vote est fixé par les statuts de la Mutuelle en fonction de l'effectif de la section de vote. Les délégués sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- Une instance représentant les membres adhérents : l'assemblée générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Les dirigeants effectifs,
- Le directeur général adjoint,
- Les responsables des fonctions clés.

Les paragraphes suivants détaillent ces organes de gouvernance.





# B – Système de gouvernance

## B.1.1 Conseil d'Administration et assemblée générale



*(Photo du Conseil d'Administration de juin 2021). De gauche à droite : René PETER, Michèle LEGENDRE, Michel GEORGEL, Christian DUMONT, Amandine SERMESSE, Dominique BURLETT, Alain MARAIS, Florence LENDROIT, Michel CHEMINAL, Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER, François-André SIMON, Anne GRANIER-BLANC, Thibaut LALLEMAND, Jean BOULENC, Bénédicte de LUZE*

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :

- Président : M. Dominique BURLETT ;
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Michel GEORGEL ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean BOULENC ;
- Secrétaire général : M. René PETER ;
- M. Michel CHEMINAL ;
- Mme Bénédicte de LUZE ;
- M. Jacques DESBOIS ;
- M. Christian DUMONT ;
- Mme Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER ;
- Mme Anne FOUGERAT ;
- Mme Anne GRANIER-BLANC ;
- M. Thibaut LALLEMAND ;
- Mme Michèle LEGENDRE ;
- Mme Florence LENDROIT ;
- M. Alain MARAIS ;
- M. Michel ROBERT ;
- Mme Amandine SERMESSE ;
- M. François-André SIMON.

# B – Système de gouvernance

## ◆ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns en s'assurant, en particulier, de la maîtrise par la direction effective de la Mutuelle, des risques auxquels cette dernière est exposée dans l'accomplissement de ses activités. Plus généralement, le Conseil d'Administration veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.

Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- Nomme et révoque le directeur général de la Mutuelle,
- Définit, pour les cas où le ou les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés, les modalités de continuité de la direction effective,
- Entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés,
- Approuve les principales politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an,
- Adopte les règlements mutualistes des opérations individuelles dans le respect des règles générales fixées par l'assemblée générale et rend compte devant l'assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière,
- Fixe les montants ou les taux de cotisation et les prestations des opérations collectives dans le respect des règles générales fixées par l'assemblée générale et rend compte devant l'assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer tout ou partie de cette compétence, pour une durée maximale d'un an, au président du Conseil d'Administration ou au directeur général,
- Donne son autorisation aux conventions réglementées,
- Arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée générale,
- Établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'assemblée générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et de délégation de gestion.
- Approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité et, selon la périodicité fixée par le contrôleur, les états quantitatifs prévus par la réglementation,
- Prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- À son président et au directeur général les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.
- Certaines de ses attributions à un ou plusieurs administrateurs ou à un ou plusieurs Comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

# B – Système de gouvernance

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur des Comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges administrateurs / directeurs en amont des réunions du Conseil d'Administration, par la mise en œuvre de 8 Comités :

- Comité d'audit et des risques,
- Comité ORSA,
- Comité stratégique et budgétaire,
- Comité des investissements et technique,
- Comité développement et partenariats,
- Comité de suivi de la vie mutualiste,
- Comité nomination et rémunération,
- Comité communication.

## ◆ Les Comités



# B – Système de gouvernance

## ◆ L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Sans que la liste ci-dessous reprenne la totalité des sujets listés par le Code de la mutualité, en cohérence avec les statuts de la mutuelle, l'assemblée générale se prononce sur :

- les modifications des statuts,
- les activités exercées,
- le montant du fonds d'établissement,
- les règles générales auxquelles doivent obéir les opérations collectives mentionnées au III de l'article L.221-2 du Code de la mutualité,
- les règles générales auxquelles les opérations individuelles doivent obéir, telles que mentionnées au II de l'article L.221-2 du Code de la mutualité,
- l'adhésion à une union ou à une fédération, la conclusion d'une convention de substitution, le retrait d'une union ou d'une fédération, la fusion avec une autre mutuelle ou une union, la scission ou la dissolution de la Mutuelle, ainsi que sur la création d'une autre mutuelle ou union,
- les règles générales auxquelles doivent obéir les opérations de cession en réassurance,
- l'émission des titres participatifs, de titres subordonnés et d'obligations dans les conditions fixées aux articles L.114-44 et L.114-45 du Code de la mutualité,
- le rapport de gestion et les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, mentionnées à l'article L.114-34 du Code de la mutualité,
- toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- la nomination des commissaires aux comptes,
- les comptes combinés ou consolidés de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion du groupe dans le cas d'une adhésion à une union.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

L'assemblée générale réunie le 8 juin 2022 a :

- Approuvé les comptes de l'exercice 2021,
- Affecté le résultat de l'exercice 2021 aux réserves, ce montant se répartissant entre le report à nouveau et la dotation au fonds social et d'entraide,
- Attribué des allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide au titre de l'exercice 2021,
- Approuvé le plan stratégique « Horizon Groupe 2024 »,

## B – Système de gouvernance

- Approuvé les modifications des statuts visant à réviser la liste des agréments, en intégrant la branche 24 – Capitalisation, et à étendre le statut de membre participant aux personnes morales, sous réserve de l'obtention du nouvel agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,
- Ratifié la cooptation de Mme Anne FOUGERAT en qualité d'administratrice, à compter du 6 avril 2022, en remplacement de Mme Suzanne ROLLET-BARLES, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière,
- Décidé d'allouer une indemnité compensatrice de temps passé au président du Conseil d'Administration et aux autres membres du Conseil d'Administration.
- Donné quitus aux administrateurs.

### B.1.2 Gouvernance opérationnelle

En conformité avec les dispositions de l'article L.211-13 du Code de la mutualité qui dispose que les mutuelles doivent être dirigées effectivement par au moins deux personnes, le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux dirigeants effectifs : le président du Conseil d'Administration et le directeur général.



**Le président du Conseil d'Administration, Dominique Burlett**, préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- Organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale ;
  - Veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle ;
  - Représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au directeur général. Il informe le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du directeur général.

En sa qualité de dirigeant effectif, il s'attache dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le directeur général ainsi que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au 1<sup>er</sup> vice-président, à défaut au 2<sup>ème</sup> vice-président.

## B – Système de gouvernance



**Le directeur général** est investi, lors de sa nomination et ce, conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, par le Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

En sa qualité de dirigeant opérationnel, le directeur général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités au directeur général adjoint qui contribue au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité du directeur général.

Le directeur général, assisté du directeur général adjoint, assume notamment les missions suivantes :

- Elaborer avec le président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- Mettre en œuvre la stratégie de développement de la Mutuelle, dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil d'Administration et sous le contrôle de celui-ci, en s'attachant à mettre en œuvre une gestion saine, prudente et efficace garantissant le respect et la pérennité de ses engagements vis à vis de ses assurés et de leurs ayants droit ;
- Mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle ;
- Assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle ;
- Veiller au respect de la réglementation et des normes.

**Notre nouvelle Directrice générale Isabelle Le Bot a pris ses fonctions le 8 novembre 2022, en remplacement de Dominique Trébuchet, Directeur général depuis 2017.**

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.

Elles sont directement rattachées à la direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques. Elles rendent compte périodiquement aux dirigeants effectifs.

# B – Système de gouvernance



## Fonction clé gestion des risques

- Coordonne le processus ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) et la rédaction du rapport ORSA, sous son autorité, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes ;
- Aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques
- Communique au Comité d'audit et des risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants ou les risques sous surveillance particulière ;
- De manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques à travers la cartographie des risques;
- Produit les rapports narratifs



## Fonction clé vérification de la conformité

- A pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité ;
- Joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant à l'identification et à l'évaluation des risques de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées ;
- Présente le rapport de la fonction clé Vérification de la conformité

## Fonction clé audit interne

- Contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit pluriannuel qui se décline par année au Comité d'audit et des risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent ;
- Complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori ;
- N'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés ;
- Rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la direction générale et au Comité d'audit et des risques ;



## Fonction clé actuarielle

- Coordonne le calcul des provisions techniques ;
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Compare les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Emet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ;
- Présente le rapport actuariel

# B – Système de gouvernance

## B.1.3 Rémunération

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- D'attirer et de motiver des profils compétents,
- D'encourager la performance,
- De mobiliser les ressources internes pour apporter satisfaction aux adhérents,
- De ne pas inciter les salariés à prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'article 42 de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (dite Solvabilité 2) impose aux entreprises d'assurance de veiller à ce que leurs dirigeants et les collaborateurs occupant d'autres fonctions clés fassent preuve :

- de qualifications, connaissances et expérience professionnelles afin de « *permettre une gestion saine et prudente (compétence)* »,
- d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau (honorabilité) ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- Les dirigeants effectifs, à savoir le président du Conseil d'Administration et le directeur général nommé en qualité de dirigeant opérationnel ;
- Le directeur général adjoint ;
- Les responsables des quatre fonctions clés, à savoir le responsable de la fonction clé « gestion des risques », le responsable de la fonction clé « vérification de la conformité », le responsable de la fonction clé « audit interne » et le responsable de la fonction clé « actuarielle » ;
- Le directeur financier ;
- Le directeur technique et risques ;
- Les membres permanents du Comité d'audit et des risques ;
- Les membres permanents du Comité stratégique et budgétaire.

Chacun de ces acteurs veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.



## B – Système de gouvernance

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la Direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur général soumet la nomination des fonctions clé à la validation du Conseil d'Administration, avant de transmettre l'information à l'ACPR pour validation finale.

### B.3 Système de gestion des risques, y compris l'ORSA

#### B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour ses activités d'épargne et retraite.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis de ses adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites d'expositions de risques fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le Département en charge de la gestion des risques a été créé en mars 2015.

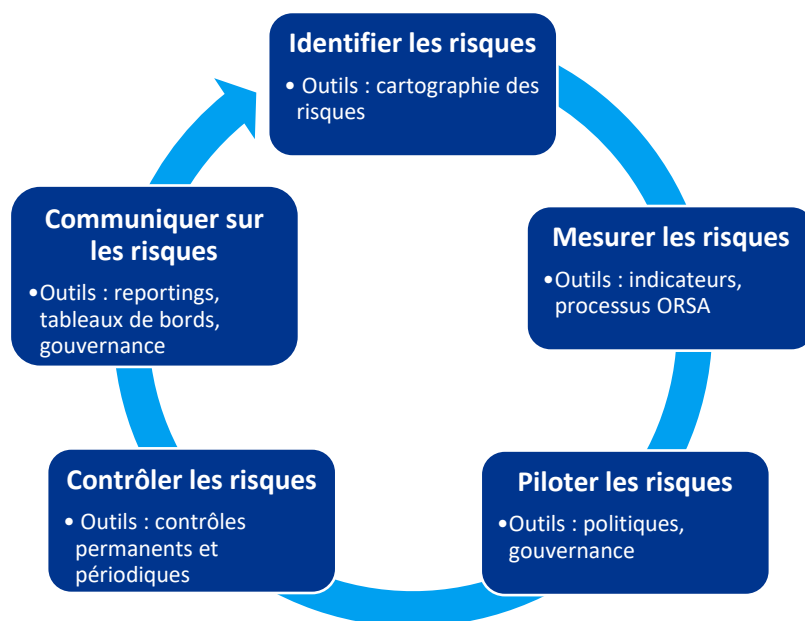
Ce cadre de gestion des risques :

- Permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer.
- Définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir la maîtrise de différents paramètres, par exemple que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.

## B – Système de gouvernance

Système de gestion des risques :



### ◆ La cartographie des risques

Elle identifie les risques selon cinq grandes catégories :

- Risques stratégiques
- Risques environnementaux
- Risques assuranciers
- Risques financiers
- Risques opérationnels

Les cartographies des risques stratégiques et environnementaux, des risques assuranciers et des risques financiers sont appelées « cartographies métiers ».

La cartographie est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées, validée avec la fonction clé « Gestion des Risques » et présentée au Comité d'audit et des risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont élaborés, afin de permettre leur suivi.

## B – Système de gouvernance

Sur la base des cartographies des risques, la gestion des risques effectue les travaux suivants :

- Bilan des cartographies métiers : annuellement la gestion des risques dresse un bilan des risques cartographiés, en lien avec la réalisation des risques et la maîtrise de ces risques durant l'année écoulée. Ce bilan est présenté en Comité d'audit et des risques.
- Surveillance des dispositifs de maîtrise des risques : existence, mise en œuvre et efficacité des dispositifs identifiés en lien avec les risques cartographiés.
- Suivi régulier des indicateurs de suivi des risques, en lien avec les risques cartographiés et la tolérance aux risques de la Mutuelle.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les objectifs de la mutuelle en termes de développement et d'équilibre économique et financier.

L'appétence aux risques de la Mutuelle est définie sur la base de plusieurs métriques (comme le ratio de couverture de solvabilité, le résultat avant impôts, la taille du bilan) qui sont fixées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle.

Les critères de l'appétence aux risques sont définis annuellement, dans le cadre de l'ORSA. Le respect de ces critères est vérifié sur l'horizon du plan de développement.

Les critères de cotation des risques au sein des cartographies sont en adéquation avec les critères d'appétence aux risques de la Mutuelle.

### ◆ Les politiques écrites de gestion des risques

Elles décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- Risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information.
- Risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière.
- Risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance.
- Risque opérationnel : politique de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, politique de continuité d'activité.

### ◆ La structure de gouvernance des risques

Elle est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- Le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective.

## B – Système de gouvernance

- Il est assisté par le Comité d'audit et des risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques.

Les Comités de Pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques. Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- La mise à jour de la cartographie des risques.
- La contribution au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).
- Le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risques.
- La communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction générale.
- La coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration.
- De manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

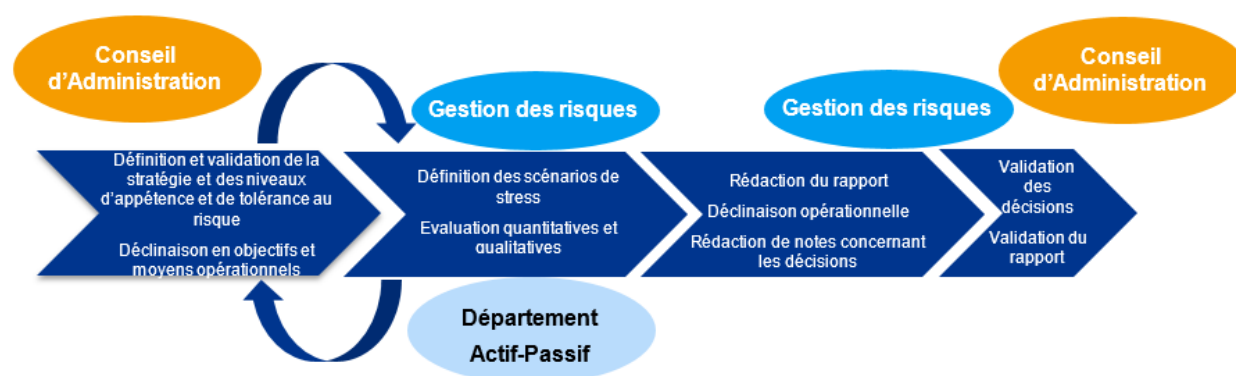
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques et anime le Comité de pilotage ORSA.

### B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (appelé ORSA) est de :

- Décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle.
- Evaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques.
- Accompagner la prise de décision.

Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :

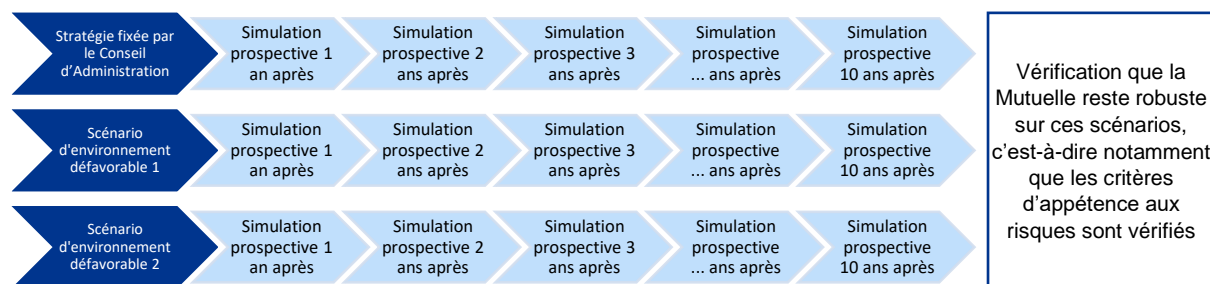


L'ORSA est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction technique & risques et la Direction financière.

## B – Système de gouvernance

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (et l'appétence au risque de la Mutuelle), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.



Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes opérationnelles. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors la gestion des risques propose au Conseil d'Administration, des règles de management palliatives afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à l'écriture d'un rapport annuel validé par le Conseil d'Administration puis transmis à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule d'avril à septembre.

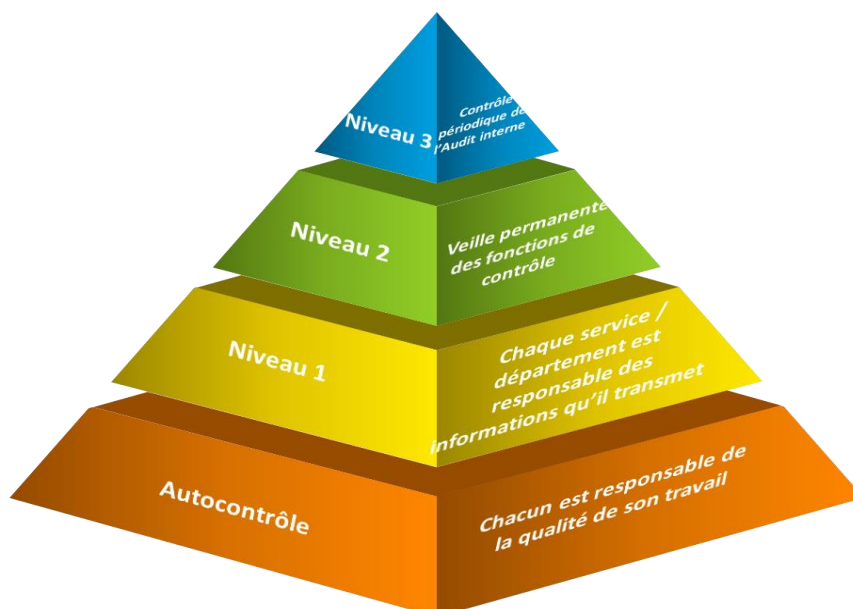
La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

# B – Système de gouvernance

## B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par l'Audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- L'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste.
- La pertinence et l'efficacité des opérations.
- La fiabilité de l'information financière et non financière.
- Le respect des politiques et des procédures internes.
- Le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste.
- L'efficacité et l'existence des procédures de contrôles de 1<sup>er</sup> niveau déployées.

**Le premier niveau de contrôle interne** est constitué par les directions métiers et support.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations.
- Réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues.

## B – Système de gouvernance

- Définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le Département du contrôle interne.

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1er niveau et de la bonne application de cette politique.

**Le deuxième niveau de contrôle interne** est constitué par le Service contrôle interne et la fonction clé « Vérification de la Conformité ».

### ◆ Mise en œuvre du contrôle interne

Le Service Contrôle Interne est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau.
- Réalisation / mise à jour des cartographies des risques opérationnels.
- Suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels.
- Suivi des incidents et des actions identifiées.
- Réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau).
- Réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le Service contrôle interne accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le Service contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction générale, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer sa vision des risques opérationnels.

Le Service contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au Comité de Direction, au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

### ◆ Mise en œuvre de la fonction clé « Vérification de la Conformité »

Au-delà des fonctions de contrôle, la FVC s'attache à réaliser une sensibilisation régulière et à proposer un accompagnement via notamment des entretiens métiers au cours desquels des actions ponctuelles de mise en conformité peuvent être définies. La FVC en assure ensuite le suivi.

# B – Système de gouvernance

## B.5 Fonction clé « Audit Interne »

L'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein du Groupe La France Mutualiste, conformément à la réglementation.

L'indépendance de la fonction clé « Audit interne » est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- La politique d'audit interne.
- Le plan d'audit annuel.
- Le bilan d'audit.

La fonction clé « Audit interne » de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions.

Le plan pluriannuel d'audit est construit avec une vision par macro processus et par risques majeurs.

Ce plan est décliné à chaque exercice en plan annuel d'audit, lequel est validé par la Direction générale, approuvé par le Comité d'audit et des risques puis présenté en Conseil d'Administration.

## B.6 Fonction clé Actuariat

Le Responsable de la fonction clé « Actuarielle » est le Directeur financier de La France Mutualiste.

Chaque année la fonction clé « Actuarielle » présente au Conseil d'Administration un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- Politique de souscription.
- Politique de réassurance.
- Provisionnement.

### ◆ Politique de souscription

La politique de souscription vise à la maîtrise de l'équilibre technique des contrats souscrits sur leur durée de vie. La France Mutualiste, comme l'ensemble du marché de l'assurance vie, doit faire face à un contexte de taux bas qui restent bas en 2022 :

- Perte d'attractivité progressive du fonds euro face à d'autres produits de placements
- Dégradation de la solvabilité en raison de la contraction des marges entre rendement de l'actif et taux garantis au passif.



## B – Système de gouvernance

Afin de renforcer sa solvabilité mais aussi de préserver la pérennité du fonds en euros comme véhicule de mutualisation et de protection de l'épargne dans ce contexte des taux bas, LFM a mis en place une harmonisation des taux garantis sur l'ensemble de ses contrats d'Epargne (à 0% brut de frais de gestion) : déjà opérationnelle pour les nouveaux versements à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, cette mesure a été étendue à l'ensemble du stock des contrats en cours, par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire d'octobre 2021, mise en place en juin 2022.

### ◆ Politique de réassurance

Les principes directeurs de la politique de réassurance de LFM sont définis en Assemblée Générale. Ils visent essentiellement à préserver la solvabilité de la mutuelle et/ou à garantir une certaine stabilité du résultat.

Le dispositif de réassurance de la Mutuelle n'a pas évolué en 2022 sur les produits historiques. Il est resté limité au :

- Doublement du capital réservé (en cas de décès en OPEX) RMC couvert par un traité en excédent de sinistre
- Capital décès du produit Confort Obsèques (qui n'est plus commercialisé depuis 2015) couvert par un traité en quote-part (50%)

Les nouvelles offres de la Mutuelle lancées en 2020 font en revanche beaucoup plus largement appel à la réassurance :

- Produit Garantie des Accidents de la Vie, réassuré en quote-part (80%)
- Produit « Passerelle » d'Epargne multi-support avec garantie plancher en cas de décès et au terme du produit (02/01/2031), réassuré à 100%

Ce dispositif de réassurance paraît adéquat et suffisant à ce stade compte tenu de l'appétence au risque de la Mutuelle.

### ◆ Politique de provisionnement

Concernant les questions relatives au provisionnement, le rapport de la fonction clé « Actuarielle » se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions. Il note que l'amélioration des processus de modélisation engagée les années précédentes a été poursuivie (qualité des données, revue des hypothèses, ...), permettant de confirmer la robustesse des calculs de provisions dans le contexte des taux bas :

Il conclut que les diligences menées ne remettent pas en cause la suffisance et la fiabilité des provisions.

## B.7 Sous-traitance

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

## B – Système de gouvernance

La politique de sous-traitance a pour objet de définir :

- Les objectifs.
- Les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration. Les risques de sous-traitance relèvent des directions opérationnelles et sont suivis par le Contrôle Interne pour les risques opérationnels et par la fonction clé « gestion des risques » en lien avec les risques stratégiques.

Les activités ou fonctions, liées aux activités d'assurance de la Mutuelle, sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (risques résiduels après mise en place de dispositifs de réduction des risques) sont les suivantes :

Critère EIOPA	Activité ou fonction opérationnelle STIC	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
Gestion	Système de gestion des contrats des adhérents	Kelia, logiciel édité par Kapia, est un système de gestion des contrats	France

Suite à une définition plus précise des critères d'identification des STIC<sup>11</sup> un seul prestataire est identifié comme STIC, il s'agit de l'éditeur KAPIA, en raison de la migration en avril 2022 de la gestion des contrats d'épargne des adhérents LFM.

### B.8 Autres informations

Aucune autre information importante portant sur le système de gouvernance de La France Mutualiste n'est à mentionner.

<sup>11</sup> Sous-Traitance Importante et Critique

# C – Profil de risque

## C. Profil de risque

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

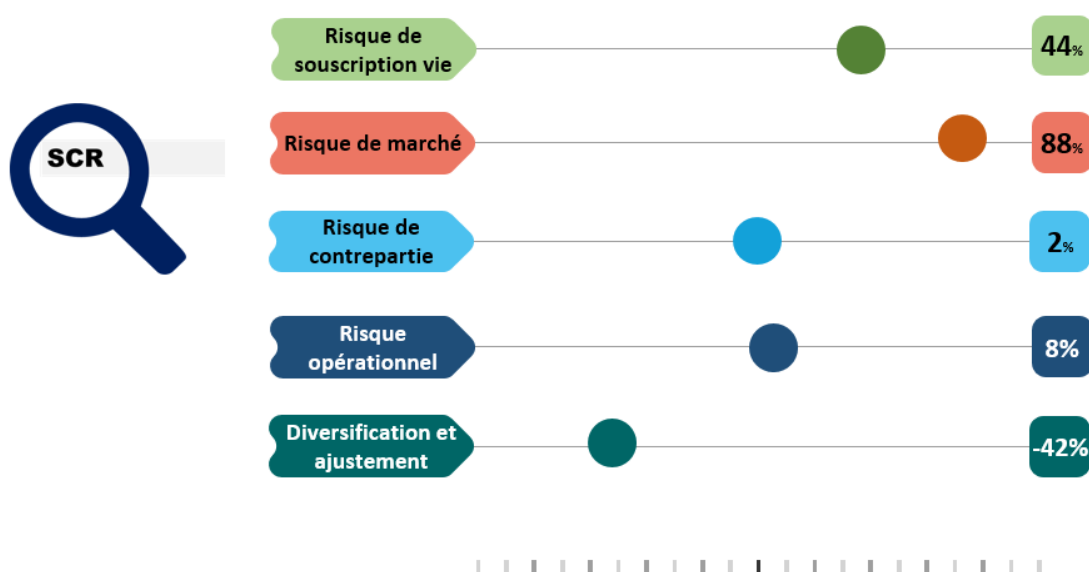
Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

La composition du SCR de la mutuelle est la suivante :



### C.1 Risque de souscription

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

## C – Profil de risque

Au 31/12/2022, le SCR (Solvency Capital Requirement ou Capital de Solvabilité Requis) de souscription représente 44% du SCR global de la Mutuelle.

- Avec 117M€ de SCR, le risque de frais représente 60% du risque de souscription.
- Avec 9M€ de SCR, le risque de longévité représente 5% du risque de souscription.
- Avec 105M€ de SCR, le risque de rachat représente 53% du risque de souscription
- Avec 8M€ de SCR, le risque de mortalité représente 4% du risque de souscription
- La diversification des risques représente 22% (en moins) de risque de souscription

Au 31/12/2022, les provisions mathématiques et autres provisions techniques de La France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 44% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité (rentes viagères et capitaux décès),
- 45% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- 7% couvrent des produits d'assurance en unités de compte,
- 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les provisions du fonds en euros des adhérents sont protégées par une garantie annuelle du capital de 100% brute de frais sur versements et de frais de gestion, conformément à une décision prise en assemblée générale depuis fin juin 2022. Auparavant certains versements de certains contrats avaient des taux minimums garantis plus élevés et considérés comme nets de frais.

La stratégie de développement de La France Mutualiste inscrite dans le plan « Horizon Groupe 2024 » a pour but d'assurer le renouvellement de la population des adhérents par des souscriptions d'adhérents plus jeunes, afin d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats. Dans ce cadre, La France Mutualiste a lancé en 2020 deux nouveaux produits, qui sont en phase de croissance en 2022 :

- Un produit Assurance Accident de la Vie (AAV) couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/Invalidité accidentels
- UN PER, qui élargit la gamme de produit retraite proposée par la Mutuelle

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La population des adhérents est constituée de près de 45% d'adhérents de moins de 70 ans (en progression), d'environ 27,5% ayant entre 70 et 80 ans, et 27,5% ayant plus de 80 ans. Cette population est très fidèle, les rachats sont donc très faibles puisque l'épargne est principalement destinée à la transmission du patrimoine.

## C – Profil de risque

Par ailleurs, le taux de réemploi des capitaux décès (plus de 40% en 2022) est très important. Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription.

### ◆ Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être en accord avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

A La France Mutualiste ces deux risques se compensent en partie, à savoir le risque de longévité sur les rentes et le risque de mortalité sur les capitaux décès.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour couvrir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure, ou la garantie en capital du contrat passerelle.

### ◆ Le suivi des rachats dans les produits d'épargne

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendancielle ou conjoncturelle du taux des rachats des contrats.

Une croissance significative des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et de l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

### ◆ Le suivi des dépenses (frais)

Ce suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le Département du contrôle de gestion.

# C – Profil de risque

## ◆ Mesures de sensibilité aux variables de risque

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

La variable la plus sensible au sein du risque de souscription est la variation des dépenses, variable sur laquelle La France Mutualiste dispose de leviers d'actions si nécessaire.

## C.2 Risque de marché

Le cœur de métier de La France Mutualiste est une activité d'assurance-vie épargne et retraite qui la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin d'assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants, d'un peu moins de 10 MD€, qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des.

Au 31/12/2022, le risque de marché représente 88% du SCR global. La décomposition du SCR de marché brut, selon la formule standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- Avec 138,1M€ de SCR, le risque de spread (écart de taux) représente 31% des risques de marché.
- Avec 155,8 M€ de SCR, le risque action représente 36% des risques de marché.
- Avec 145,1 M€ de SCR, le risque immobilier représente 33% des risques de marché.
- Les risques de taux, de change et de concentration représentent 0 % des risques de marché.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

Le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années avait été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à terme à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendements futurs.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres tel que défini par la Formule Standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

# C – Profil de risque

## ◆ Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- Un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values.
- Un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons, puis du remboursement du principal.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer les prestations des mois à venir et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

Avec la hausse des taux, c'est le risque de rachat qui augmente : seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachats.

**Le risque de défaut des émetteurs** est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille obligataire géré en direct de La France Mutualiste (62% du patrimoine), la quasi-totalité des titres bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité »), i.e. d'une notation au moins égale à BBB-. Les émetteurs « high yield » sont Atos, Banco Sabadell, une obligation hybride EDF, Renault, Rolls Royce, Technip, ainsi que des obligations convertibles émises par des participations de LFM.

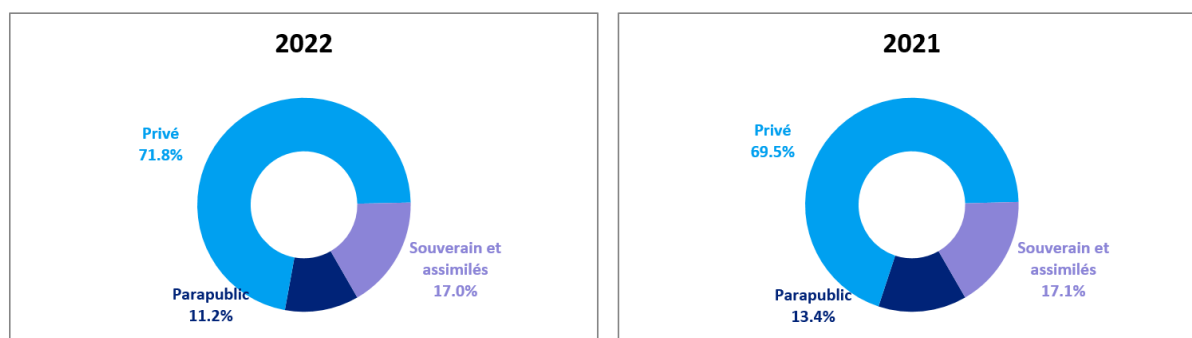
Les graphiques suivants comparent la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2022 et au 31/12/2021, par classe de notation. Le constat d'une progression des émissions A et BBB liée au remboursement de titres mieux notés et au réinvestissement dans des émissions d'entreprises étant donné la faiblesse des taux souverains.

## C – Profil de risque



Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste demeure principalement constitué de titres « Investment grade ». Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2022 et au 31/12/2021 par grand secteur :



L'évolution du portefeuille d'investissements traduit également la diversification du portefeuille géré en direct. Le portefeuille se développe vers les obligations d'entreprises et d'établissements financiers.

Ces niveaux sont conformes aux limites d'exposition aux risques inscrites dans la politique de gestion financière, revue et validée chaque année par le Conseil d'Administration.

Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

- Investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- *investment grade* chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch).
- Limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1,5% sinon.
- Diversifier les émetteurs.



# C – Profil de risque

## ◆ Les expositions sur les actifs immobiliers

Le risque immobilier peut résider soit :

- Dans un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable.
- Dans une baisse plus ponctuelle et plus forte des valorisations, pour des immeubles de moins bonne qualité en termes d'emplacement ou de construction.

La Mutuelle est protégée contre ce risque du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 100%.

Le parc immobilier de la Mutuelle est **majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue (Boulogne, Neuilly-sur-Seine et Sèvres)**. Les biens détenus en régions sont des locaux d'exploitation mis à disposition des agences commerciales.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.

## ◆ Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique et sectorielle (règles OPCVM).

La Mutuelle est protégée contre le risque de dépréciation du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 30% et les possibilités offertes de faire couvrir les fonds.

## ◆ La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- La répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration.
- Des limitations par émetteurs.
- Une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

La France Mutualiste réalise différentes études de sensibilités aux risques de marché.

Les résultats des tests montrent que le taux de couverture du SCR de la Mutuelle est assuré dans tous les tests de sensibilité.

## C – Profil de risque

### C.3 Risque de contrepartie

Le risque de crédit reflétant les pertes que pourrait entraîner la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste a été présenté ci-dessus au niveau du risque de spread (risque de marché).

Le « risque de contrepartie » reflétant les pertes que pourrait entraîner le défaut, est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de *spread*.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

Le montant du SCR de contrepartie au 31/12/2022, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est de 11 M€, représentant 2% du SCR global de la Mutuelle.

### C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- Montant minimal des disponibilités définies dans la politique de gestion financière.
- Lissage des maturités obligataires.
- Taille minimale des souches obligataires.
- Ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

### C.5 Risque opérationnel

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité globale au travers d'une matrice de risques.

Ils sont évalués en risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

## C – Profil de risque

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle, et donc dans la zone prioritaire donnent lieu à des préconisations et à la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire dans un délai raisonnable. Certains risques dits « majeurs » peuvent être acceptés en l'état.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- Identifier / tracer / historiser les risques avérés.
- S'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.
- La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée sur la base :
  - D'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...).
- Des résultats des contrôles de premier niveau.
- Des résultats des contrôles de second niveau.

Pour couvrir l'ensemble des risques identifiés, le besoin en capital relatif au risque opérationnel est calculé selon la Formule Standard. Le SCR opérationnel au 31/12/2022 est stable à 8% du besoin en capital global de la Mutuelle.

### C.6 Autres risques importants

Les autres risques importants (pouvant altérer la solvabilité de la Mutuelle) sont les risques stratégiques, liés à la réalisation ou non des objectifs stratégiques, ils sont suivis dans la gouvernance de la Mutuelle et partagés avec le Conseil d'Administration.

Les risques externes les plus importants sont le risque réglementaire et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

### C.7 Autres informations

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

# D – Valorisation à des fins de solvabilité

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires Code d'Identification par Classe (CIC) à l'actif et par ligne d'activité Line of Business (LoB) au passif et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

### D.1 Actifs

#### D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

en k€

Catégories d'actifs	CIC	Valorisation prudentielle	Valorisation comptable	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	953 087	962 874	-9 788	-1.0%
Obligations d'entreprises	2	3 676 826	4 182 184	-505 358	-12.1%
Actions	3	854 757	472 496	382 261	80.9%
Fonds d'investissement	4	1 989 934	1 608 732	381 202	23.7%
Titres structurés	5	316 196	430 104	-113 908	-26.5%
Trésorerie et dépôts	7	232 427	232 427	0	0.0%
Prêts et Prêts Hypothécaires	8	2 740	2 740	0	0.0%
Immobilisation corporelles	9	877 027	295 479	581 548	196.8%
<b>Total hors UC</b>		<b>8 902 993</b>	<b>8 187 036</b>	<b>715 957</b>	<b>0</b>

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 3 (actions).

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

# D – Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1.2 Actif général

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

### ◆ Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiés sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

### ◆ Actions (CIC 3)

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés pour les actions cotées) et de FCPI (*private equity-titres non cotés*), *private debt*) qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

### ◆ Fonds d'investissement (CIC 4)

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- Les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés.
- Les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle.
- Les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné. A partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste estime la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisée par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêt.

### ◆ Titres structurés (CIC 5)

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

### ◆ Trésorerie et dépôts (CIC 7)

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

## D – Valorisation à des fins de solvabilité

### ◆ Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit des avances sur contrat.

### ◆ Immobilisations corporelles (CIC 9)

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct. Les principes de valorisation sont les suivantes :

- Un expert indépendant agréé par l'ACPR.
- Une expertise quinquennale actualisée annuellement.
- Un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

### D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

### D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable à l'exception des actifs intangibles pour lesquels la valeur est fixée à 0 dans le bilan prudentiel.

## D.2 Provisions techniques

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupports, Retraite Mutualiste du Combattant,
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupports,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2022, les provisions techniques se décomposent comme suit :

[K€]	7 671 303,3	7 668 614,4	181 822,5
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB 30( Assurance vie euro)	7 191 969,6	7 190 561,9	170 589,7
LoB 31 (UC)	474 229,8	474 229,8	11 232,8
LoB 32 (garantie plancher)	5 103,8	3 822,7	0,0

## D – Valorisation à des fins de solvabilité

La meilleure estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de gérer les contrats et payer ses prestations.

Il est à noter que La France Mutualiste a commercialisé en février 2020 un produit non-vie d'assurance accident de la vie couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/invalidité accidentelles. Ce produit n'a pour le moment aucune matérialité dans l'activité de La France Mutualiste (111k€ de primes nettes de chargements d'acquisition en 2022). En adéquation avec le principe de matérialité et compte tenu de son lancement récent, ce produit a été intégré aux passifs non modélisés et n'a pas fait l'objet d'un reporting spécifique.

### D.3 Autres passifs

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

### D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- L'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4).
- Les produits structurés (code CIC 5).
- Les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

### D.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

# E - Gestion du capital

## E. Gestion du capital

La France Mutualiste utilise la formule standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Les niveaux de solvabilité requis passent de 483,4 M€ à 442,3 M€, les fonds propres prudentiels passent de 1 458 M€ à 1 370 M€, entre 2021 et 2022.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 302% au 31/12/2021 à 310% au 31/12/2022.

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent.

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- les actifs valorisés à leur meilleure estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe,
- et la valorisation des passifs qui se compose ainsi :
  - la valeur des engagements, essentiellement les meilleures estimations des engagements pris,
  - la marge pour risque,
  - les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2022	Montant (en K€)
Fonds propres comptables	1 021 780,0
Ecart lié aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	347 914,3
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>1 369 694,2</b>

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tiers 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.



# E - Gestion du capital

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

## E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

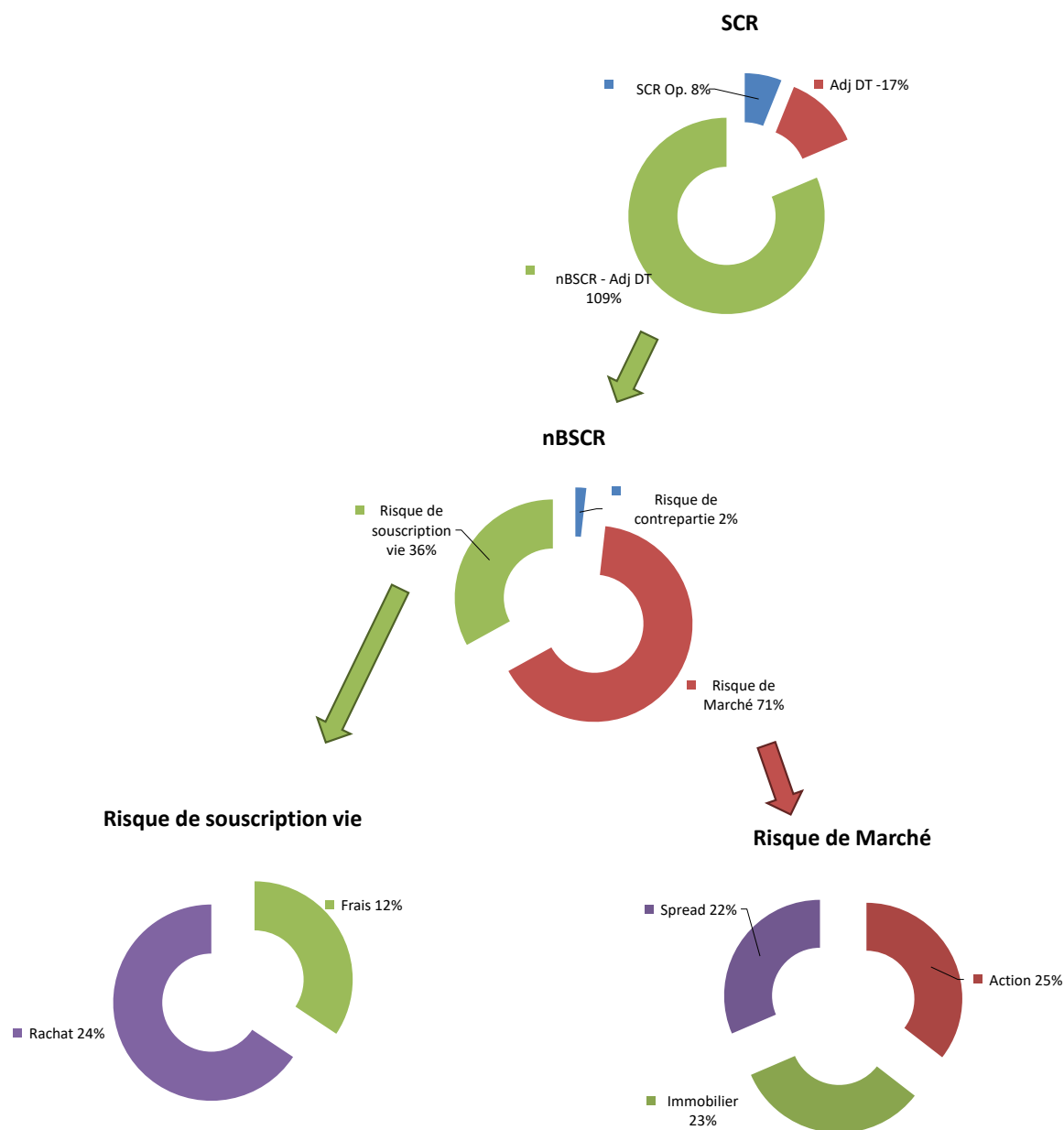
- le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir,
- le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

La France Mutualiste applique la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2, le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque en K€.

Module de risque de marché		Module de risque de souscription		Module de risque de contrepartie	
Risque de marché	1 390 522	Risque de souscription	449 874	Risque de contrepartie	10 670
Somme des boites de risque				1 851 066	
Effet diversification				-283 057	
BSCR				1 568 009	
Risque opérationnel				35 994	
Ajustement Impôts différés				-73 856	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques				-1 087 799	
<b>SCR</b>				<b>442 347,4</b>	

Le schéma ci-dessous présente la décomposition du SCR par risques telle que présenté dans le tableau ci-dessus.

# E - Gestion du capital



Au 31 décembre 2022, selon la classification de la formule standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements de la France Mutualiste tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription vie.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de l'activité de la France Mutualiste qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation des engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2022.

## E - Gestion du capital

	31/12/2021	31/12/2022	Delta en montant	Delta en %
<b>Ratio de solvabilité</b>	301,6%	309,6%		
<b>Fonds propres éligibles</b>	1 457 722,5	1 369 694,2	-88 028	-6,0%
Niveau 1	1 457 722,5	1 369 694,2	-88 028	-6,0%
Niveau 2				
Niveau 3				

<b>SCR (en K€)</b>	483 370,8	442 347,4
--------------------	-----------	-----------

	31/12/2021	31/12/2022	Delta en montant	Delta en %
<b>Ratio de solvabilité (MCR)</b>	725,0%	1030,2%		
<b>Fonds propres éligibles</b>	1 457 722,5	1 369 694,2	-88 028	-6,0%
Niveau 1	1 457 722,5	1 369 694,2	-88 028	-6,0%
Niveau 2				
Niveau 3				

<b>MCR (en K€)</b>	201 072,4	132 955,9
--------------------	-----------	-----------

En 2022, le SCR s'élève à 442,3 M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 309,6%.

Le MCR est quant à lui de 133,0 M€. Le taux de couverture du MCR fin 2022 ressort à 1030,2%.

### E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée, prévu à l'article 304 de la Directive Solvabilité 2. Cette option permet, sous certaines conditions, l'application d'un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la Formule Standard.

### E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne

La France Mutualiste n'utilise que la Formule Standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

### E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR requis

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement grave au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

### E.6 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.



# F - Annexe

## F. Annexe

### ■ Glossaire

#### A

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

#### B

BE : Best Estimate ou Meilleure Estimation

BGS : Besoin Global de Solvabilité

BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis de base

#### C

CIC : Code d'Identification par Classe

COMEX : Comité Exécutif appelé aussi comité de direction

Copil : Comité de Pilotage

#### E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

#### F

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

FDB : Future discretionary benefits, estimation future discrétionnaire

#### I

IT : Intérêt Technique

Investment grade : Titres investissables de rating > BBB.

#### L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme

LFM : La France Mutualiste

LoB : Lines of Business

#### M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

#### O

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

#### P

PAE : Participation Aux Excédents

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents

Private equity : Capital investissement / titres non cotés

#### Q

QRT : Quantitative Reporting Template ou état quantitatif annuel et trimestriel

#### R

Rating : Notation de la dette

RMC : Retraite Mutualiste du Combattant

ROAM : Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprise

RSR : Regular Supervisory Report ou rapport régulier au contrôleur

#### S

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis

SIREN : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements

STIC : Sous-Traitance Importante et Critique

Spread : Ecart ou différentiel entre deux taux

#### U

UC : Unités de Compte



# F - Annexe

## ■ Bilan – SE.02.01.16

MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	243 454 578
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	534 069 611
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 305 329 518
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	342 957 264
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	10 827 746
Actions	R0100	843 859 278
Actions – cotées	R0110	18 790 000
Actions – non cotées	R0120	825 069 278
Obligations	R0130	4 946 108 347
Obligations d'État	R0140	953 086 622
Obligations d'entreprise	R0150	3 676 825 894
Titres structurés	R0160	316 195 830
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 990 237 927
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	171 338 956
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	501 265 049
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 739 515
Avances sur police	R0240	1 985 693
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	753 822
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 688 905
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 688 905
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 688 905
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 089 470
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	102 430 281
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	61 101 865
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 260 319
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>9 760 429 109</b>

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 367 663 141
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7 367 663 141
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	7 197 073 476
Marge de risque	R0680	170 589 665
Provisions techniques UC et indexés	R0690	485 462 609
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	474 229 789
Marge de risque	R0720	11 232 819
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 563 290
Provisions pour retraite	R0760	2 045 899
Dépôts des réassureurs	R0770	1 500 000
Passifs d'impôts différés	R0780	317 310 837
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 434 468
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 456 603
Autres dettes (hors assurance)	R0840	38 061 066
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	153 236 950
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>8 390 734 863</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 369 694 247</b>

# F - Annexe

## ■ Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01

	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-ité (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-ité (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
<b>MONTAISEN KE</b>																				
<b>Primes émises</b>																				
R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
<b>Primes acquises</b>																				
R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
<b>Charge des sinistres</b>																				
R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																				
R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Total des dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

# F - Annexe

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	0	356 082 103	69 554 863	1 679 800	0	0	0	0	427 316 766
Part des réassureurs	R1420	0	117 268	0	0	0	0	0	0	117 268
Net	R1500	0	355 964 835	69 554 863	1 679 800	0	0	0	0	427 199 498
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	0	356 302 950	69 554 863	1 679 800	0	0	0	0	427 537 613
Part des réassureurs	R1520	0	117 268	0	0	0	0	0	0	117 268
Net	R1600	0	356 185 682	69 554 863	1 679 800	0	0	0	0	427 420 345
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	0	-501 157 605	-8 775 081	-679	0	0	0	0	-509 933 365
Part des réassureurs	R1620	0	87 267	0	0	0	0	0	0	87 267
Net	R1700	0	-501 244 872	-8 775 081	-679	0	0	0	0	-510 020 632
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	0	-144 167 848	-24 231 798	872 352	0	0	0	0	-167 527 293
Part des réassureurs	R1720	0	981 242	0	0	0	0	0	0	981 242
Net	R1800	0	-145 149 090	-24 231 798	872 352	0	0	0	0	-168 508 535
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	0	63 055 607	14 625 232	0	0	0	0	0	77 680 839
<b>Autres dépenses</b>	R2500									0
<b>Total des dépenses</b>	R2600									77 680 839

## ■ Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

MONTANTS EN K€		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)				Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060				C0070	C0080	C0090	C0100			C0150	C0160
	<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																
	<b>Meilleure estimation</b>																
	<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	7 191 969 628	5 492 964	468 736 826		5 103 848	0	0	0	7671303265		0	0	0	0	0
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 407 743	0	0		1 281 162	0	0	0	2688905		0	0	0	0	0
	<b>Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total</b>	R0090	7 190 561 885	5 492 964	468 736 826		3 822 686	0	0	0	7668614361		0	0	0	0	0
	<b>Marge de risque</b>	R0100	170 589 665	11 232 819		0		0	0	0	181822484		0	0	0	0	0
	<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																
	<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0110	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Meilleure estimation</b>	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Marge de risque</b>	R0130	0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	7 362 559 293	485 462 609		5 103 848		0	0	0	7853125750		0	0	0	0	0

## F - Annexe

- Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.01

MONTANTS EN K€		Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques</b>	<b>R0010</b>	7 853 125 749	7 853 125 749	0	7 853 125 749	0	7 887 092 943	33 967 193	7 887 092 943	0	33 967 193
<b>Fonds propres de base</b>	<b>R0020</b>	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Excédent d'actif sur passif	<b>R0030</b>	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	<b>R0040</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>R0050</b>	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Niveau 1	<b>R0060</b>	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Niveau 2	<b>R0070</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niveau 3	<b>R0080</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0090</b>	442 347 354	442 347 354	0	442 347 354	0	461 075 608	18 728 253	461 075 608	0	18 728 253
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	<b>R0100</b>	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0110</b>	132 955 886	132 955 886	0	132 955 886	0	139 448 596	6 492 709	139 448 596	0	6 492 709



# F - Annexe

## ■ Fonds propres – S.23.01.01

MONTANTS EN K€

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 105 002	1 105 002		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 368 589 244	1 368 589 244			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>1 369 694 247</b>	<b>1 369 694 247</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 369 694 247	1 369 694 247	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 369 694 247	1 369 694 247	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 369 694 247	1 369 694 247	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 369 694 247	1 369 694 247	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>442 347 354</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>132 955 886</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>309,6%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1030,2%</b>				

MONTANTS EN K€

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 369 694 247
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 105 002
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>1 368 589 244</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>

# F - Annexe

## ■ SCR – S.25.01.21

MONTANTS EN KE		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 390 522 221	0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 669 562	
Risque de souscription en vie	R0030	449 874 307	0
Risque de souscription en santé	R0040	0	0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	0
Diversification	R0060	-283 057 480	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 568 008 610</b>	

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>	-	<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	35 993 680
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 087 798 677
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-73 856 259
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>442 347 354</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>442 347 354</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	-

### Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
-		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

### Calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
DTA	R0600	
DTA dus au report à nouveau	R0610	
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620	
DTL	R0630	
LAC DT	R0640	-73 856 259
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-73 856 259
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	404 859 823

## F - Annexe

### ■ MCR – S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		<b>C0010</b>
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	0

MONTANTS EN KE

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance	<b>R0030</b>	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle	<b>R0040</b>	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	<b>R0050</b>	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle	<b>R0060</b>	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance	<b>R0070</b>	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	<b>R0080</b>	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance	<b>R0090</b>	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	<b>R0100</b>	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	<b>R0110</b>	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	<b>R0130</b>	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	132 955 886

MONTANTS EN KE

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	<b>R0210</b>	5 655 290 324	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations	<b>R0220</b>	1 535 271 561	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de	<b>R0230</b>	474 229 789	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>	3 822 686	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de	<b>R0250</b>		206 258 059

Calcul du MCR global

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	132 955 886
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	442 347 354
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	199 056 309
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	110 586 839
MCR combiné	<b>R0340</b>	132 955 886
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 700 000
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>132 955 886</b>





Tour Pacific, 11-13 cours Valmy  
92977 Paris La Défense Cedex  
01 40 53 78 00

[sfcr@la-france-mutualiste.fr](mailto:sfcr@la-france-mutualiste.fr)

[www.la-france-mutualiste.fr](http://www.la-france-mutualiste.fr)

